



Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes

Jérôme Blanc, Marie Fare

► To cite this version:

Jérôme Blanc, Marie Fare. Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes. 2012. <halshs-00758172>

HAL Id: halshs-00758172

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00758172>

Submitted on 28 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes

Jérôme Blanc et Marie Fare *

Résumé : Depuis 2010, la France connaît une multiplication de systèmes monétaires locaux qui s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales : ce sont les abeilles, mesures, heols, SOL violette, etc. L'intégration de commerces et de producteurs dans le cercle d'usage de la monnaie leur permet d'envisager un impact économique local. Pour cela, la manière dont les chargés du développement de ces projets parviennent à attirer particuliers et prestataires est déterminante. La mise en œuvre du projet éthique suppose cependant un filtrage des prestataires. Ce texte vise à identifier les objectifs du filtrage, ses modalités a priori, la manière dont il est appliqué ainsi que ses conséquences pratiques. Après avoir présenté le contexte de ces projets et leurs valeurs, il établit une analyse comparative des diverses modalités de mise en œuvre du projet éthique.

* Triangle UMR 5206, Université Lumière Lyon 2, Institut des Sciences de l'Homme (ISH) 14, avenue Berthelot, 69363 LYON Cedex 07. Contacts : jerome.blanc@univ-lyon2.fr et marie.fare@univ-lyon2.fr

Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes

Jérôme Blanc et Marie Fare ¹

1 Introduction : contexte et questionnement

Depuis 2010, la France connaît une multiplication de systèmes monétaires locaux qui s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales (Blanc, 2013). Comme les SEL (systèmes d'échange local), ce sont des monnaies citoyennes au sens où elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies par leur intérêt pour ces projets (Servet, dir., 1999 ; Laacher, 2003 ; Mandin, 2009). En outre, presque comme la monnaie SOL des origines, dont elles reprennent et adaptent le volet économique, ce sont des monnaies commerciales au sens où elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et où elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions (Fare, 2011, 2012). Elles se différencient pourtant de ces deux modèles : ayant un caractère commercial et étant médiatisées par un support papier, ce ne sont pas des SEL ; relevant d'une dynamique décentralisée, ce ne sont pas non plus une mise en œuvre locale de la monnaie SOL par développement centralisé (Blanc et Fare, 2012). Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011)².

La vocation de ces dispositifs est de promouvoir des formes de développement local, du fait de l'intégration de commerces et de producteurs dans le cercle d'usage de la monnaie. L'un des aspects les plus intéressants de ces projets est ainsi la manière dont le rapport aux activités économiques est envisagé, celles-ci étant promues au travers d'un projet éthique qui va du soutien aux commerces d'un centre ville à la constitution de filières commerciales composées de prestataires respectant des critères de soutenabilité plus ou moins poussés : dans ce cas, la monnaie n'est pas seulement destinée aux achats des consommateurs mais

¹ Ce texte a été développé dans le cadre du Groupe de travail économie sociale CIRIEC France sur « Les innovations organisationnelles dans l'ESS : entre rationalisation et structuration ? » piloté par Nadine Richez-Battesti et Danièle Demoustier (programme 2011-13). Il a largement bénéficié des lectures des membres du groupe, dont Xabier Itçaina. Les remarques de Jean-Michel Servet et de Celina Whitaker ainsi que les débats développés le 8 novembre 2012 dans le cadre d'un séminaire de travail acteurs / chercheurs organisé dans le programme régional Rhône-Alpes ARC8 ont été aussi très profitables. Nous restons bien entendus seuls responsables du résultat.

² Certaines sont d'ailleurs établies dans le cadre d'un projet de « transition » écologique et énergétique tel qu'il est défini par le mouvement des territoires en transition. Voir à ce sujet le « manuel de transition » de Hopkins (2010).

aussi aux transactions entre prestataires. Dans tous les cas, mais à des degrés divers, on vise la constitution de réseaux d'organisations rassemblées par la reconnaissance d'objectifs communs qui dépassent l'intérêt propre de chacun. Si les organisations d'économie sociale et solidaire ont une place souvent importante dans ce paysage, ce n'est pas du fait de statuts spécifiques mais du fait de leurs objectifs et de leurs pratiques, qui doivent être jugées compatibles avec le projet éthique porté par la monnaie. Ce sont les modalités de ces jugements et leurs conséquences qui font l'objet de ce texte.

Il faut préciser cependant que, en 2012, les expériences qui peuvent se targuer d'avoir un impact significatif sont encore très rares. En Europe, seul le Chiemgauer semble avoir atteint une taille notable compte tenu du bassin d'activités économiques qui est le sien : en 2011, le chiffre d'affaires réalisé en monnaie locale a dépassé les 6 millions d'euros pour un nombre de prestataires de plus de 800 et près de 2500 particuliers. Le plus gros dispositif français, celui de Toulouse, rassemblait 82 prestataires et environ 800 particuliers au début 2012, après moins d'un an de fonctionnement.

En première analyse, l'impact économique est d'autant plus élevé que la monnaie est employée par un grand nombre de particuliers et de prestataires (tous deux dénommés utilisateurs ci-dessous). La manière dont les chargés du développement de ces projets parviennent à attirer particuliers et prestataires est donc déterminante. Une tension apparaît entre, d'un côté, la tentation voire la nécessité d'étendre vite et fortement le réseau des utilisateurs et, de l'autre, le système de valeurs qui est au cœur du projet (ou qui est « l'âme » de ces monnaies, pour reprendre la manière dont se présente la mesure à Romans-sur-Isère) : s'ouvrir tous azimuts est d'autant moins compatible avec le maintien du projet éthique que celui-ci est précis et s'éloigne du système de valeurs dominant dans l'économie marchande. C'est pourquoi certains systèmes mettent en œuvre un principe de filtrage des prestataires qui doit permettre d'étendre le réseau des utilisateurs à la condition du respect du projet éthique.

Ce texte vise ainsi à identifier les objectifs du filtrage, ses modalités a priori, la manière dont il est appliqué ainsi que ses conséquences pratiques. La méthode employée a consisté, dans un premier temps, à collecter la documentation écrite que fournissent en ligne les différentes organisations porteuses ainsi que certains documents internes hors ligne et des contacts informels avec des chargé(e)s de développement de certains de ces projets. Dans un second temps, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec des responsables de ces systèmes³. Dans un troisième temps, un débat a été mené avec les acteurs rhône-alpins au cours d'une journée d'études organisée à Lyon le 8 novembre 2012.

³ Entretiens menés en septembre et octobre 2012 avec le SOL alpin (deux personnes), l'occitan (une personne), l'abeille (deux personnes), la roue (une personne), la luciole (une personne), la mesure (trois personnes), le SOL violette (une personne), le SOL Nord-Pas de Calais (deux personnes), le cigalonde (une personne), le déodat (une personne), le heol (une personne). Nous n'avons pas fait d'entretien pour la commune, en situation de relance après une première phase très expérimentale.

Nous commençons par présenter le contexte de ces monnaies citoyennes commerciales (2) puis posons un cadre analytique articulant confiance, proximité et garantie participative (3). Nous abordons ensuite les valeurs au cœur de ces dispositifs et les diverses modalités de mise en œuvre du projet éthique, en analysant la configuration associative et en identifiant leurs documents de valeurs (4) puis en étudiant les modalités de sélection des prestataires, confrontant leur principe et leur pratique (5). Nous dégageons les enjeux principaux de ces démarches en conclusion (6).

2 Un panorama de la vague des monnaies citoyennes commerciales en France

La dimension commerciale est présente dans le monde des monnaies citoyennes depuis les années 1990. Si certains LETS (*Local exchange trading systems*) intégraient déjà des commerces et des prestataires professionnels, c'est surtout la troisième et la quatrième générations de monnaies citoyennes qui se sont concentrées sur la stimulation d'activités marchandes locales⁴ : d'abord aux Etats-Unis avec l'Ithaca Hour (1991) puis, au moyen d'une monnaie convertible sous conditions, en Allemagne avec les Regio (2001), au Brésil avec la monnaie Palmas (2002), en Grande-Bretagne avec les monnaies locales des villes en transition (2007), en France avec la monnaie SOL (2007) puis avec les dites « monnaies locales complémentaires » (2010). A l'exception de ces premières expériences SOL, ce sont généralement des monnaies papier, à parité avec l'euro, convertibles (moyennant des frais incitant l'entrée et défavorisant la sortie et la limitation des conversions sortantes aux professionnels⁵), dont l'émission suppose comme contrepartie la mise en réserve des montants équivalents en euro et dont la circulation vise un impact économique local, à la différence des systèmes comme les SEL (systèmes d'échange local) ou les banques de temps.

Le contexte français n'échappe pas à certains particularismes dont la compréhension permet de mieux saisir la place des procédures de filtrage. La dynamique de ces monnaies citoyennes commerciales s'articule autour de ce projet fondateur et critiqué qu'a été le SOL. On peut distinguer trois types de monnaies nouant des partenariats économiques à partir de la création du projet SOL : ce qu'on appellera ici le « SOL expérimental », le « néo-SOL » et des monnaies « post-SOL ».

2.1 Le SOL expérimental (à partir de 2005)

Le SOL expérimental est le projet lancé à partir de 2005 sous forme de sensibilisation et de test à petite échelle sur plusieurs territoires, puis lancé à partir de 2006 dans le cadre du programme européen EQUAL qui l'a financé pour moitié jusqu'en 2009. Il part d'une idée lentement mûrie par Patrick Viveret à partir de 1998. Son travail de rédaction d'un rapport sur

⁴ Pour une explication de quatre générations de dispositifs, voir Blanc (2011) et Blanc et Fare (2012).

⁵ Dans le cas de l'occitan, cependant les particuliers peuvent reconvertir aussi la monnaie en euro, moyennant une commission.

la notion de richesse puis les « collectifs richesse » (des groupes de réflexion citoyens sur la richesse) mis en place localement ont joué un rôle important dans l'émergence de ce projet (Viveret, 2003). Le SOL expérimental comporte trois volets complémentaires et devant potentiellement être articulés : un volet de promotion d'activités économiques marchandes ou non marchandes mais relevant d'une économie soutenable et éthique (le « SOL coopération »), un volet de distribution sociale de pouvoir d'achat affecté au sein de prestataires publics ou non marchands (le « SOL affecté ») et un volet de promotion du bénévolat associatif, d'activités à utilité collective et de l'échange de temps (le « SOL engagement ») (Delille et Whitaker, 2006 ; voir aussi Fare, 2007 pour une reconstitution de la trajectoire de ce projet). Le projet éthique est donc central ; il prend la forme de la construction d'un dispositif monétaire *dans le but* de promouvoir jusqu'à un « *projet de société basé sur des valeurs éthiques, environnementales et sociales* » (Delille et Whitaker, 2006).

A l'épreuve des trois premiers terrains expérimentés à partir de 2007 puis des suivants, la monnaie SOL s'est essentiellement centrée sur le SOL coopération, établissant une monnaie de fidélisation de la clientèle au sein d'un réseau de prestataires éthiques agréés. Dans ce volet économique, la monnaie est émise sous forme de récompense de la clientèle pour leurs achats auprès de ces prestataires. Elle a cependant aussi été beaucoup émise par la distribution gratuite de cartes créditées d'emblée d'un certain nombre de points SOL afin d'inciter les nouveaux porteurs à l'utiliser. La monnaie émise n'est pas convertible pour les utilisateurs mais uniquement pour les prestataires. Le SOL expérimental est organisé techniquement à partir d'un système de cartes à puces et de terminaux dont doivent disposer les prestataires adhérents pour réaliser paiements et crédits sur les cartes⁶. Jusqu'en 2009, des problèmes techniques non réglés ont pesé sur la mise en œuvre du projet sur les territoires. A la mi-2012, deux expériences de ce SOL expérimental sont encore actives dans leur volet économique (Grenoble et Lille), après avoir concerné jusqu'à sept territoires.

La monnaie SOL a structuré le champ militant des monnaies citoyennes durant plusieurs années, montrant une voie nouvelle et ambitieuse alors que la dynamique des SEL se tassait au début des années 2000⁷. Néanmoins, le manque d'autonomie des groupes associatifs locaux du fait de la construction centralisée de l'outil technique du SOL expérimental a engendré de nombreuses tensions en interne (notamment au cours de l'Assemblée Générale de décembre 2008 qui marque le début de la phase de transition après EQUAL) et un rejet de la part de militants envisageant la création d'une monnaie citoyenne commerciale. Le dispositif a en outre été jugé très lourd techniquement et financièrement et il n'a pas semblé constituer un grand succès dès les premières années de sa mise en œuvre, en

⁶ Voir <http://www.sol-reseau.org/>

⁷ Après avoir atteint 315 en 2000, le nombre de SEL référencés par l'association SELidaire a connu une stagnation puis une baisse jusqu'en 2006 (268 SEL) avant de remonter sensiblement par la suite (464 SEL en mars 2012). Voir www.selidaire.org

dépôt de l'ampleur des engagements financiers : le seul financement européen s'est monté à environ un million d'euros⁸. La distribution de cartes créditées n'a pas eu l'effet escompté de déclenchement de pratiques d'emploi de la monnaie SOL et beaucoup des cartes distribuées n'ont jamais été utilisées. Dans l'expérience grenobloise, par exemple, le nombre d'utilisateurs de la carte ainsi que son rapport au nombre de détenteurs n'ont cessé de baisser depuis 2008, passant d'environ 500 personnes soit les deux tiers des porteurs de carte en 2008 à 147 personnes soit un peu plus de 10% des porteurs en 2011 (Hibon, 2012) ; depuis 2009, le nombre de prestataires agréés stagne et le nombre de ceux qui sont actifs ne cesse de décliner, se résumant à une demi-douzaine en 2011 (Association SOL Alpin, 2012). L'impact économique du SOL grenoblois apparaît négligeable, alors même que c'est l'expérience locale du SOL expérimental qui a eu le plus de succès (Fare, 2012).

2.2 Les expériences post-SOL (depuis 2010)

A la fin de la décennie 2000, les tensions et les impasses du SOL expérimental ont conduit à l'émergence de projets nouveaux hors du réseau SOL : au tout début 2010 sont créés l'occitan à Pézenas et l'abeille à Villeneuve-sur-Lot. Un nouveau réseau « post-SOL » articulé autour du terme « monnaie locale complémentaire » a émergé⁹. Ce réseau opère une rupture politique en particulier contre le caractère jugé descendant du projet SOL expérimental. La construction de ces monnaies « par le bas » doit garantir une meilleure adaptation aux milieux concernés. Contrairement au SOL expérimental, elles sont techniquement assez simples à la fois dans leur mise en œuvre technique et dans leur usage quotidien car ce sont des monnaies papier¹⁰. Elles visent principalement une circulation commerciale locale et leurs objectifs sont donc en principe moins complexes¹¹. Elles ne sont pas nécessairement articulées aux collectivités locales. Enfin, ces monnaies, qui sont à parité avec l'euro, sont convertibles mais généralement avec une limitation des conversions

⁸ Le projet a pris forme autour d'un financement européen EQUAL (2005-08) – type de financement qui nécessite de trouver un complément de 50% de ressources auprès de partenaires privés (ce furent le Groupe Chèque Déjeuner, le Crédit coopératif, la MAIF et la MACIF) et de collectivités locales (elles furent sollicitées en fonction des projets territoriaux).

⁹ Voir <http://monnaie-locale-complementaire.net/>

¹⁰ Quelques milliers d'euros suffisent ainsi à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des billets, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge. Dans le cas de l'heol, par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60% pour l'impression des billets ; d'autres apports non monétarisés, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007 et 2008.

¹¹ C'est pourquoi, alors que la monnaie SOL expérimentale renvoie à une quatrième générations de dispositifs articulant plusieurs volets en un projet « multiplexe », les monnaies post-SOL renvoient à la troisième génération (Blanc, 2011 et Blanc et Fare, 2012).

sortantes aux seuls professionnels. Les premières expériences émergent dans de petites agglomérations (Villeneuve-sur-Lot, Pézenas, Romans) ou dans un milieu rural peu peuplé (Ardèche méridionale) avant d’approcher de plus grandes agglomérations (Brest, Mûrs-Erigné dans la communauté urbaine d’Angers), alors que le SOL expérimental a d’abord concerné des milieux urbains denses et fortement peuplés (Grenoble, Lille, Rennes, Paris). La figure tutélaire de ce courant est Philippe Derudder, dont certaines options apparaissent pourtant plus centralistes (Derudder, 2005 et Derudder et Holbecq, 2011). Ce type de monnaies connaît une forte dynamique avec une douzaine d’expériences lancées entre 2010 et 2012 et sans doute au moins autant en cours de création à la mi-2012.

2.3 L’émergence de projets néo-SOL

Enfin, la critique interne du SOL expérimental a fait émerger un troisième type de monnaie citoyenne commerciale que l’on peut qualifier ici de « néo-SOL », dont le SOL Violette (Toulouse), créé en mai 2011 après un long travail participatif piloté par la mairie, reste le seul représentant en 2012. Les tensions internes ainsi que la fin du programme européen EQUAL qui structurait le projet SOL expérimental ont en effet conduit à restructurer l’ensemble en 2010, qui s’est davantage rapproché de l’idée d’appropriation locale de la monnaie. Dans un contexte de reprise de l’initiative dans tous les domaines du SOL par les porteurs de projets sur les territoires concernés, des choix techniques différents ont été réalisés à Toulouse, ce qui n’est pas allé sans tensions avec les porteurs nationaux : en lieu et place de la carte SOL et son dispositif technique lourd et coûteux, a été choisi un fonctionnement par billets dotés d’un système d’identification et de protection à bulles, doublé ensuite de la possibilité d’user du téléphone mobile pour régler des transactions. Les règles du SOL Violette se sont alignées sur les monnaies post-SOL : convertibilité entrante pour les utilisateurs, convertibilité sortante pour les seuls prestataires moyennant un coût, parité avec l’euro¹². Cependant, ce néo-SOL reste assez éloigné du post-SOL du fait de la lourdeur financière du dispositif et de l’implication majeure des collectivités dans le montage même du projet¹³. Quoi qu’il en soit, ce néo-SOL est un SOL réapproprié et décentralisé qui concourt à réduire le rôle du contrôle national, lequel continue d’exister néanmoins pour assurer la conformité des SOL territoriaux aux valeurs fondatrices. Cette reconfiguration, suite à l’adoption des motions issues de propositions élaborées lors de la réunion des territoires d’expérimentation du SOL du 17 Juin 2010, du séminaire « Martissan » d’août 2010 et de la réunion du 12 Novembre 2010, introduit plus de marges de manœuvre pour les territoires et les intègre dans le CA de l’association SOL nationale (renommée Mouvement SOL depuis décembre 2010) ainsi que l’acceptation d’user de plusieurs supports monétaires autres que la carte à puce, la possibilité d’inclure de nouveaux opérateurs techniques autre que

¹² Concomitamment, au début 2011 la monnaie du SOL expérimental, qui valait jusqu’ici 1/10 d’euro, a été modifiée pour être mise à parité avec l’euro.

¹³ Le coût du dispositif financé par la mairie de Toulouse est ainsi évalué à 120 000 euros par an durant trois ans.

Chèque Déjeuner ou encore le transfert de la marque SOL de Chèque Déjeuner vers l'association SOL nationale. La dynamique est telle que le SOL Alpin comme le SOL Nord-Pas de Calais programment en 2012-13 un infléchissement sur certains aspects du projet, prenant appui sur les avancées réalisées par le SOL violette pour introduire une monnaie papier (à Grenoble même pour le SOL Alpin, à Boulogne d'abord pour le SOL Nord-Pas de Calais) sans pour autant abandonner la carte à puce.

Le tableau 1 récapitule des informations basiques relatives aux expériences dont traitera ce texte : le SOL expérimental dans sa manifestation lilloise et grenobloise, onze monnaies post-SOL établies entre 2010 et mai 2012 et la monnaie néo-SOL de Toulouse. Les valeurs portées par tous ces dispositifs, et donc le projet éthique, apparaissent à première vue assez proches mais leur mise en œuvre supporte quelques variations. Ces variations, que ce texte entend analyser, relèvent notamment de l'origine de l'association porteuse et se manifestent dans les documents de valeurs et la manière dont ils sont appliqués, notamment dans l'agrément des prestataires.

Tableau 1 – Monnaies citoyennes commerciales en France la mi-2012

Nom de la monnaie	Dépt	Bassin d'activité	Type de bassin d'activité	Date de mise en circulation de la monnaie	Nombre de prestataires	Nombre de particuliers utilisateurs	Type de monnaie
SOL Nord-Pas de Calais	59-60	Lille agglomération	Grande agglomération	2007	15 (juin 2012)	Non comptabilisé	SOL expérimental
SOL Alpin	38	Grenoble agglomération	Grande agglomération	Novembre 2007	23 (2012)	147 utilisateurs actifs (2011) sur 1360 cartes distribuées depuis 2007	SOL expérimental
Occitan	34	Pézenas	Petite(s) agglomération(s) et zone rurale	Janvier 2010	Environ 70 (mai 2012)	Environ 300 (octobre 2012)	Post-SOL
Abeille	47	Villeneuve-sur-Lot	Petite(s) agglomération(s) et zone rurale	Janvier 2010	88 (octobre 2012)	120 familles	Post-SOL
Commune	42	Roanne	Agglomération moyenne et zone rurale	Avril 2011	Non comptabilisé	Non comptabilisé	Post-SOL
Luciole	07	Joyeuse – Les Vans – Aubenas	Rural peu peuplé	Janvier 2011	42 (janvier 2012)	40 (janvier 2012)	Post-SOL
Mesure	26	Romans – Bourg de Péage	Agglomération moyenne et zone rurale	Mai 2011	58 (sept.2012)	117 (sept. 2012)	Post-SOL
SOL Violette	31	Toulouse	Grande agglomération	Mai 2011	100 (septembre 2012)	600 (septembre 2012)	Néo-SOL
Bogue	07	Aubenas – Vals les Bains	Rural peu peuplé	Septembre 2011	42 (mars 2012)	160 (juillet 2012)	Post-SOL
DéoDat	88	Déodat (pays de Saint-Dié des Vosges)	Petite(s) agglomération(s) et zone rurale	Septembre 2011	30 (octobre 2012)	Non comptabilisé	Post-SOL
Roue	84	Carpentras	Petite(s) agglomération(s) et zone rurale	Novembre 2011	35-40 (octobre 2012)	130 (y compris les prestataires, octobre 2012)	Post-SOL
Heol	29	Pays de Brest	Grande agglomération et alentours	Janvier 2012	45 (octobre 2012)	200 (octobre 2012)	Post-SOL
Cigalonde	83	La Londe les Maures	Petite agglomération	Avril 2012	49 (octobre 2012)	Plusieurs centaines ? (octobre 2012)	Post-SOL
MUSE (Monnaie à usage solidaire et écologique)	49	Mûrs-Erigné	Alentours d'une grande agglomération (Angers)	Avril 2012	29 (mai 2012)	Non comptabilisé	Post-SOL

Classement des dispositifs existant en mai 2012, par date de création. Source auteurs à partir des documents diffusés par les associations porteuses et des entretiens réalisés.

3 Cadre analytique : confiance, proximité et garanties participatives

3.1 Projet éthique et confiance dans la monnaie

Toute monnaie renvoie à un projet éthique, au sens où elle porte un ensemble de valeurs que son institution cherche à réaliser et diffuser. Des valeurs spécifiques constituent en effet la raison d'être des projets monétaires locaux. Ce point essentiel peut être compris d'un point de vue théorique à partir du cadre développé par Aglietta, Andreau, Anspach et alii (1998) pour rendre compte des formes de la confiance dans la monnaie dans une perspective transdisciplinaire. Ils identifient trois formes de la confiance dans la monnaie. La forme méthodique de la confiance renvoie à l'observation de l'efficacité de la monnaie dans les usages quotidiens. Pour recevoir cette confiance, les monnaies citoyennes commerciales doivent pouvoir être employées de manière fluide et sans risques, évitant refus de commerçants, risques de contrefaçon ou de détérioration, etc. Le développement de circuits d'usage entre prestataires est un signe important de développement d'une confiance méthodique, car cela signifie qu'ils n'usent pas beaucoup de leur possibilité de reconversion en euros. Rares cependant sont les dispositifs qui parviennent à développer ce type de circulation. La dimension hiérarchique de la confiance exprime une crédibilité de l'organisation qui émet, gère et contrôle la circulation monétaire. Ici, ce sont des associations qui pilotent la monnaie, et la construction de leur crédibilité peut être facilitée par un soutien de collectivités locales et l'intégration de leur monnaie dans des services bancaires éthiques. La dimension militante du projet, cependant, influence potentiellement fortement la crédibilité de l'association à porter la monnaie. Enfin, la dimension éthique de la confiance renvoie à l'adhésion collective aux valeurs ultimes qui donnent sens à la société : ici se trouve activé le projet éthique sous-jacent de la monnaie, le « pourquoi » de cette mise en œuvre. C'est un projet politique au sens large du terme – que Pierre Alliot, chargé de mission du développement de la mesure, formule comme projet « poly-éthique ». Ce texte s'interroge sur la formulation de ces valeurs et les modalités de leur mise en œuvre.

3.2 Le rôle de la proximité

La proximité semble au cœur de la dynamique des monnaies citoyennes. C'est pourquoi l'approche mésoéconomique de l'économie territoriale permet de caractériser les différents dispositifs de monnaies citoyennes. En suivant l'approche de Pecqueur nous considérons que le niveau méso ne peut se réduire à un espace local entre l'individu et la société. La mésoéconomie met en exergue l'existence de « *niveaux d'agrégation intermédiaires des acteurs par affinités, par sentiment partagé d'appartenance ou par regroupement en vue de trouver une solution à un problème jugé comme commun (méso-économie)* » (Pecqueur, 2008, p. 14). Ce niveau intermédiaire ou plutôt ces niveaux intermédiaires constituent des espaces autonomes où les acteurs locaux (citoyens, entreprises, groupes, pouvoirs publics) interagissent afin de s'organiser.

Appliqué de façon globale aux dispositifs de MLSC, le schéma de l'imbrication des formes de proximité (Fare, 2011) d'après l'approche de Bouba-Olga et Grossetti (2008) semble le suivant (Figure 1).

Au point de départ de notre approche se situe le territoire, comme un construit social qu'habitent des acteurs (proximité spatiale). La proximité spatiale a ici un rôle majeur. Elle peut être définie normativement, c'est le cas des dispositifs monétaires qui reposent sur un « *localisme territorial* » (Blanc, 2002), définissant *a priori* l'espace de circulation de la monnaie sur un territoire précis. Cette proximité est cependant construite : par exemple, une distance trop éloignée rend la participation aux dispositifs plus difficile et apparaît comme un facteur limitatif ; ou encore, elle peut être subjective car dépendre des individus et de leurs activités mais aussi de leur sentiment d'appartenance à la communauté. On retrouve ces formes de proximité spatiale entremêlées dans la notion de « bassin de vie » mobilisée par certains dispositifs : il s'agit d'une « *construction sociale et politique plutôt qu'une « localisation » géographiquement définie* » (Lepesant, 2012). Dans le cas de la commune, du déodat ou du héol, le bassin de vie recoupe l'échelle administrative d'un pays tout en se donnant la possibilité de s'affranchir de ses limites¹⁴. Cette proximité spatiale ne permet pas de définir les modalités de mise en œuvre effective du projet éthique, mais elle contribue à le définir, par la mise en avant d'un territoire particulier. Dans d'autres pays d'Europe, néanmoins, cette proximité spatiale peut constituer le critère fondateur des projets de monnaie citoyenne commerciale (monnaies britanniques des villes en transition, regio germaniques).

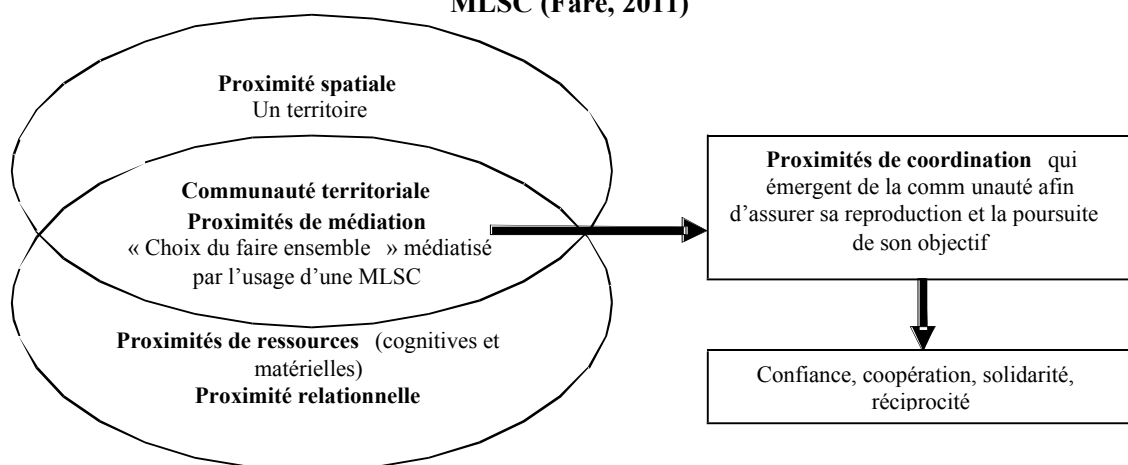
Ce facilitateur social, que représente le territoire, favorise les interactions sociales entre les acteurs. Si ces acteurs partagent des valeurs ou des représentations communes (une proximité cognitive) ou s'ils sont déjà agencés en réseau social (proximité relationnelle) du fait par exemple de liens de militantisme, peut émerger une volonté, « le choix du faire ensemble », qui s'institutionnalisera dans la création de la communauté locale et qui générera des proximités de médiation symbolisées par l'usage de la monnaie interne comme symbole de l'appartenance au groupe. La proximité cognitive est particulièrement importante dans le cadre des dispositifs de monnaie citoyenne et constitue le cœur des valeurs formalisées dans les chartes et conventions.

La communauté va ensuite générer de nouvelles ressources de médiation permettant de découpler l'institution de ses membres. La communauté existe en tant que telle comme une institution, une médiation sociale qui va elle-même générer des proximités de coordination et des proximités cognitives. L'institution que constitue la communauté est un dispositif cognitif de coordination en elle-même. Elle va édicter des règles permettant sa reproduction dans le

¹⁴ La loi du 4 février 1995 définit un pays comme un territoire doté d'une « *cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi* », qui exprime « *la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres* », à des fins de projets de développement local.

temps. Ces proximités de coordination s'incarnent dans des règles internes et dans le développement de relation de confiance et de coopération.

Figure 1. Conjonction et articulation des formes de proximités dans le cadre des dispositifs de MLSC (Fare, 2011)



Les règles internes ou « *proximité de médiation* » correspondent aux règles, normes et valeurs permettant la mise en place des relations à l'intérieur de la communauté afin d'assurer la coordination des actions des membres et d'assurer le fonctionnement de la communauté tout en assurant sa reproduction.

Dans toutes ses dimensions, la proximité est ainsi un élément central des projets monétaires locaux : elle en est à la fois une condition nécessaire et un résultat, car la mise en œuvre du projet nécessite l'activation d'une proximité socio-économique dans le cadre d'une certaine proximité spatiale, mais dans le même temps elle consolide (ou parfois établit ?) des formes de proximité socio-économique. Les chartes et conventions constituent des éléments clés de la construction de la communauté de paiement qui est symbolisée par l'usage de la monnaie citoyenne.

3.3 Garanties participatives

Ces projets monétaires articulent donc un projet éthique et des formes complexes de proximité. Or la réalisation du projet éthique passe par l'intégration conditionnelle de prestataires professionnels et de particuliers, tous deux mis en lien par l'utilisation de la monnaie. Les conditions d'intégration sont d'autant plus fortes que le projet éthique s'écarte des usages courants. Le jeu de la proximité est un premier outil de sélection : démarcher les commerces, artisans, paysans ou associations connues des porteurs du projet comme conformes à celui-ci (proximité matérielle et relationnelle, dans la typologie de Bouba-Olga et Grossetti, 2008), peut-être renforcés par la proximité spatiale. Dans un certain nombre de cas, cependant, ces proximités sont considérées comme insuffisantes pour garantir la conformité ou, au moins, la compatibilité des prestataires au projet, en statique (qu'en est-il au moment de l'adhésion) comme en dynamique (comment les pratiques des prestataires évolueront-

elles). Des procédures formelles destinées à établir cette compatibilité voire cette conformité sont ainsi établies (SOL, abeille, mesure, heol, MUSE, bogue).

Les modalités formelle de sélection des prestataires peuvent être rapprochés des systèmes participatifs de garantie (SPG) développés notamment dans le cadre de l'agriculture biologique ou des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne). Les SPG constituent des systèmes d'assurance qualité ancrés localement pour certifier des producteurs, participant eux-mêmes activement à cette démarche. Ils impliquent une construction de confiance, un réseau social et des échanges de connaissances (Akker, 2009). Ils ne sont donc pas contradictoires de formes de proximité puisque, au contraire, il les mobilisent afin de renforcer la garantie de conformité ou de compatibilité. Ils reposent sur la participation active de l'ensemble des parties prenantes (producteurs et consommateurs) qui conçoit et met en œuvre le SPG. En France, les SPG se sont particulièrement développés depuis les années 2000, en particulier avec les AMAP, même s'ils existent depuis les années 1970 dans le cadre de l'agriculture biologique, avec par exemple la mention Nature et Progrès.

Les comités d'agrément mis en place dans certains dispositifs de monnaies citoyennes commerciales procèdent d'une logique proche : on peut y trouver la construction progressive d'une grille de questionnement, la volonté de transparence et d'établissement de relations de confiance, la participation potentielle de tous les membres à l'évaluation, la reconnaissance des démarches de progrès. La participation des membres est cependant toujours difficile à construire et à maintenir et le suivi post-agrément fait défaut, à ce stade de développement de ces projets monétaires.

4 Configuration associative et documents de valeurs

Les monnaies citoyennes commerciales peuvent être vues comme poursuivant trois objectifs principaux : la territorialisation des activités, la dynamisation des échanges locaux et la transformation des pratiques, des modes de vie et des représentations sociales (Fare, 2011). Le projet éthique correspondant est formulé et mis en œuvre dans différents documents de valeurs : les statuts associatifs, une charte et d'autres documents qui listent des critères afin d'évaluer le positionnement des prestataires et son évolution au fil du temps. La rédaction d'une charte et la mise en place d'un comité d'agrément reposent sur des proximités de médiation (Bouba-Olga et Grossetti, 2008) tout en les renforçant. Elles ont pour objet l'adhésion « *à un espace commun de représentations, de règles d'action et de modèles de pensée* » (Kirat et Lung, 1995, p. 212) permettant la coordination des acteurs en configurant des schémas comportementaux.

4.1 Une association pour servir le projet, ou un projet pour servir l'association ?

L'article des statuts de l'association créatrice précisant son objet ou sa finalité est un premier espace de formulation du projet éthique. Cette formulation dans les statuts est importante puisque les utilisateurs, particuliers ou prestataires, doivent être adhérents pour

que la création et l'usage de ce qui n'est pas présenté formellement comme une monnaie ne tombent pas sous le coup de la loi. Il existe cependant plusieurs configurations associatives dans les expériences françaises depuis le SOL expérimental.

Celui-ci a d'abord été organisé par centralisation nationale, via la création en 2005 de l'association SOL – échanger autrement, relayée sur les territoires de mise en œuvre par un comité local de pilotage : à Lille, piloté initialement par la SCOP E2i (Espace Inter Initiatives) ; à Grenoble, coordonné par l'URSCOP. Ces structures (E2i et URSCOP) ont été incluses dans le Partenariat De Développement (PDD) avec Chèque Déjeuner et l'Association SOL qui a pour fonction de gérer et coordonner le SOL. La reprise locale du SOL expérimental après la fin du programme EQUAL en 2009 a ouvert deux autres configurations : d'une part, des associations de particuliers ; de l'autre, des associations de réseaux ou de professionnels.

La seconde configuration associative est celle de neuf des douze expériences lancées depuis 2010 : des associations de particuliers constituées par des militants locaux dans une démarche ascendante. Le SOL grenoblois a basculé vers cette seconde configuration en juillet 2010 lorsque l'association SOL Alpin a été créée à Grenoble ; elle porte un projet plus ancré dans les spécificités du territoire et a cherché à se dégager peu à peu des contraintes centralisées du SOL expérimental pour définir, début 2012, une nouvelle stratégie de développement. De même, l'expérience néo-SOL de Toulouse a passé par la création en 2011 d'une association citoyenne locale (le CLAS), dans un projet où l'impulsion puis l'appui municipaux étaient néanmoins déterminants. La troisième configuration associative est celle de professionnels et de réseaux. Certaines associations regroupent des structures de l'économie sociale et solidaire (l'APES, structure régionale de promotion de l'économie solidaire en Nord-Pas de Calais, qui porte le SOL depuis 2009 ; l'ADESS Pays de Brest, organisation régionale centrée sur ce pays, pour le heol ; un réseau informel pour la commune). Deux expériences post-SOL sont mises en œuvre par des associations de commerçants et artisans locaux (occitan à l'origine, cigalonde).

Alors que dans certains cas l'association est créée précisément autour du projet monétaire (déodat, mesure), dans d'autres le projet n'était pas formulé dans les objectifs de création de l'association (abeille, heol, associations de réseaux et de professionnels). La création d'une monnaie propre est ici une action particulière (un « moyen ») qui doit servir l'objet associatif¹⁵.

¹⁵ Trois exemples. 1) L'abeille est portée par l'association Agir pour le Vivant, qui a été créée en 2008 et dont les ses statuts ont été modifiés le 15 février 2012 afin de mieux prendre en compte les nécessités induites par l'abeille. Son objet est ainsi formulé : « *L'association a pour but de promouvoir et réaliser tous projets à but écologique, éco sociétal, dans tous les domaines qui concourent au bien-être durable du vivant, et de ses implications. Elle en assurera la promotion par tous les moyens respectant la déontologie.* » 2) L'heol est porté par l'ADESS Pays de Brest, qui a été créée en mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés le 28 mars 2011.

4.2 Avec ou sans charte ?

L'association se dote souvent d'un règlement intérieur qui précise les modalités techniques d'utilisation de la monnaie, mais qui est en général vierge quant au projet éthique. Un autre document complémentaire détaché des statuts est souvent rédigé dans ce but : une charte.

4.2.1 Avec charte

L'importance symbolique et concrète de la charte est assez variable. Dans certains cas, sa signature est obligatoire mais non déterminante (SOL alpin) ; dans d'autres cas, elle est le document central qui atteste de l'engagement des prestataires à respecter un ensemble de critères et de valeurs exprimées, et la signature revêt donc une grande importance.

En tant que texte non statutaire, la charte peut être modifiée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une assemblée générale extraordinaire, contrairement aux articles des statuts de l'association. La charte offre donc davantage de souplesse par rapport au texte statutaire. Elle est aussi plus précise que l'objet ou la finalité éventuellement mentionnés dans les statuts.

Pour autant, « *elle doit être simple et courte pour être facilement mémorisable, faute de quoi, aussi inspirante qu'elle soit, elle est oubliée et ne représente plus le fil conducteur de l'action* », comme le formule Derudder (2011) dont le « Guide de mise en œuvre d'une monnaie complémentaire locale » a fortement inspiré les expériences post-SOL. Un contre-exemple est celui de la « charte de fonctionnement » du SOL Alpin. Comme les autres, elle contient les finalités du projet comme « *contribuer au développement d'une économie fondée sur des valeurs écologiques et sociales* » et « *faciliter les échanges et créer les mécanismes de solidarité et de coopération entre les différents acteurs, dans la perspective d'un développement humain durable* ». Il est donc question de créer un réseau d'acteurs partageant les mêmes représentations collectives, ancrées dans le développement soutenable et / ou l'économie sociale et solidaire¹⁶. Cette charte du SOL Alpin va cependant très au-delà du

Leur article 2 précise : « *L'association a pour mission, sur le territoire du Pays de Brest, de déterminer, initier et mettre en oeuvre des stratégies de coopération et de développement du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire* ». 3) Le cigalonde est porté par l'Association des Commerçants et Artisans Lonnais (ACAL), qui a pour but : « *1/ De représenter l'ensemble des commerçants, artisans et acteurs sociaux économiques exerçant sur la commune de La Londe les Maures, auprès des collectivités locales, départementales, régionales et de tous autres organismes administratifs ou économiques ; 2/ De défendre les intérêts communs de ses adhérents et en particulier de contribuer à préserver, développer et dynamiser l'activité commerciale de la commune (manifestation de rue, foires, marchés, braderies, nuitée...); 3/ D'être une force de proposition et d'action en matière d'aménagement local du territoire et d'urbanisme (rues piétonnes, parkings, stationnement, plan de circulation, voies d'accès...); 4/ D'être au travers d'une démarche de qualité, d'une véritable politique d'animation et d'un dynamisme suffisant, en capacité d'être entendu et reconnu par les pouvoirs publics comme un partenaire utile et nécessaire aux décisions impliquant la vie commerciale et l'essor de la commune.* »

¹⁶ ESS et développement soutenable ne doivent évidemment pas être confondues et l'appartenance statutaire à l'ESS ne fournit généralement pas de chèque en blanc quant aux pratiques effectives. C'est ainsi que, même si

projet éthique et précise des éléments très concrets tels que les modalités d'achat et de remboursement de la monnaie SOL, etc. : toutes choses qui se localisent plutôt ailleurs, dans un règlement intérieur.

En tant que telle, et même lorsqu'elle est très détaillée comme dans le cas du SOL Alpin, la charte ne sert pas de guide précis d'analyse du positionnement des prestataires potentiels. Elle « *fixe [...] le cap, donne le sens ; c'est le point de référence* » (Derudder, 2011). Ce sont d'autres documents qui éventuellement déclinent concrètement les valeurs du projet éthique : une convention complétée d'une fiche de suivi des prestataires (mesure, bogue), une grille de critères activée pour la demande d'adhésion des prestataires (les monnaies SOL, abeille, heol). Dans le cas de la MUSE, en revanche, le formulaire de demande d'adhésion ne fournit rien de plus précis que la charte et laisse une grande liberté aux candidats pour formuler les raisons de leur candidature.

4.2.2 Sans charte

Il existe cependant des monnaies sans chartes ; les contraintes éthiques sont alors réduites au minimum voire absentes, ou bien assimilées informellement par les acteurs. Dans le cas des deux associations de commerçants (occitan à l'origine¹⁷, cigalonde), la monnaie locale est essentiellement un outil au service de la fidélisation de la clientèle pour les commerces de proximité dont la dynamisation est recherchée contre les chaînes commerciales situées dans les périphéries. La luciole et la commune dans sa phase expérimentale, qui émanent de militants, n'ont pas de charte non plus : le démarchage de prestataires par les porteurs du projet intègre directement le projet éthique qui demeure largement informel. Dans tous ces cas, bien qu'assez différents, le projet éthique apparaît formulé sur des documents non contractuels ou non contraignants comme des plaquettes de présentation, des argumentaires etc. : ce sont avant tout des marqueurs de l'orientation souhaitée de l'usage de la monnaie. Il reste alors à comprendre pourquoi aucun document ne vient engager les prestataires sur ces valeurs. Les entretiens réalisés fournissent deux pistes d'explication.

Selon la première, les porteurs du projet monétaire considèrent que la garantie de respect des valeurs est fournie par une proximité spatiale et cognitive qui lie les prestataires. Si cette piste est avérée, il faut alors analyser dans quelle mesure ces proximités peuvent se substituer efficacement à l'engagement écrit d'un document de valeurs notamment en vue de l'extension géographique du réseau. Le cas de la commune illustre utilement ce point. Lancée d'abord expérimentalement à l'occasion de tables rondes d'information et d'un marché de producteurs, la monnaie a circulé de manière très confidentielle dans un entre-soi informel qui ne nécessite pas d'engagement écrit ou de formalisation stricte du projet. Les réflexions

les prestataires candidats font statutairement partie de l'ESS, ils doivent répondre à des critères en termes de développement soutenable. Ajoutons que ceux-ci peuvent avoir une grande plasticité étant donné le flou de la notion de développement soutenable.

¹⁷ A Pézenas, il semble qu'une charte était prévue mais elle n'a pas été mise en place.

menées en 2012 pour lancer à plus grande échelle la monnaie incluent en revanche la rédaction d'une charte et de critères d'évaluation, sur le modèle de la mesure.

Selon la seconde piste d'explication, la période incertaine du lancement d'une monnaie conduit à masquer partiellement les valeurs qui pourtant fondent le projet monétaire, afin de satisfaire au besoin le plus urgent, qui est celui de la survie par l'extension rapide du nombre d'utilisateurs. Le risque est grand, cependant, que les valeurs ne soient jamais véritablement activées formellement du fait de l'impossibilité technique d'opérer un contrôle des prestataires.

5 Les modalités de sélection des prestataires au regard du projet éthique

C'est ainsi que, dans sa version minimale, le projet éthique formulé est celui d'un soutien aux commerces de centre ville (occitan, cigalonde) – avec la perspective incertaine de l'introduction de critères à venir une fois que la monnaie aura été suffisamment implantée (occitan) ou l'introduction d'une responsabilité des commerces locaux à l'égard de la communauté des citoyens vivant sur le territoire (cigalonde, où un soutien à l'action sociale est prévu). De manière assez remarquable, dans ces deux configurations le temps de gestation du projet a été très court (4 mois pour l'occitan, 5 mois pour le cigalonde) : le réseau était déjà là, structuré et conscient de ses intérêts communs.

Dans les autres cas, le projet éthique apparaît au contraire plus fortement affirmé et fonde la démarche d'ensemble, donnant lieu à des préparatifs de parfois près de deux ans. La formulation du projet éthique prend une forme assez standard, ce qui traduit les liens de réseau établis et entretenus par les militants créateurs de monnaies citoyennes. Il est résumable par les points suivants (dont on n'étudiera pas ici les variations et les nuances) : on trouve l'idée d'une appropriation citoyenne de la monnaie, de la mise en avant de valeurs humaines, sociales et écologiques, du soutien à l'activité économique du territoire et d'un échange qui doit être équitable.

5.1 Sélection et comités d'agrément

Le projet éthique, formulé dans les statuts associatifs, dans une charte ou dans une convention, peut être activé concrètement par une procédure de sélection des adhérents prestataires, que peut réaliser un comité d'agrément. L'objectif consiste à créer des partenariats durables fondés sur une démarche de progrès et l'engagement mutuel. Le comité d'agrément est l'espace clé de cette gouvernance partenariale (monnaies SOL, abeille, prévu pour la mesure) car il devrait réunir l'ensemble des parties prenantes au dispositif et doit être régulé dans un espace de médiation de proximité c'est-à-dire « *un espace de concertation et de discussion qui socialise les différents points de vue des acteurs, leurs divergences et leurs litiges mais aussi leur compromis et leurs ententes* » (Eme, 2006, p. 306). L'objectif est « la

production autonome d'un sens de l'action » au-delà de la recherche des intérêts individuels afin de démocratiser les pratiques économiques (*ibid.*, p. 306).

De plus, il semble important de réfléchir à l'effectivité et à l'opérationnalisation des critères pouvant donner lieu à des modalités d'évaluation et de contrôle tangibles. Les engagements énoncés doivent être déclinés en objectifs concrets, et directement mesurables, ceci afin de permettre une évaluation rigoureuse. Des questions apparaissent alors : qui doit réaliser ce contrôle ? Sous quelle forme ? Il semblerait que le choix de mettre en place un comité multi-acteurs intégrant l'ensemble des parties prenantes au dispositif soit le plus pertinent.

C'est dans le cadre du SOL expérimental que ce principe d'une sélection a d'abord été développé. Les monnaies qui ont émergé à sa suite ont généralement poursuivi cette voie en adaptant les critères et modalités de sélection aux objectifs de leur dispositif et au contexte socioéconomique. En France, l'adhésion apparaît certes comme une contrainte éthique (sélectionner ceux qui respectent les valeurs promues ou qui s'engagent à cheminer vers le respect de ces valeurs) mais elle est aussi une contrainte réglementaire (la légalité de ces monnaies dépend de leur inscription au sein d'un cercle d'adhérents dont cette monnaie ne sort pas selon l'article L521-3. I) du Code Monétaire¹⁸.

Les différentes configurations étudiées croisent les éléments suivants. D'abord, en vue de l'adhésion il peut y avoir une évaluation ou pas. Lorsqu'elle a lieu, l'évaluation peut être strictement une autoévaluation, une évaluation conjointe (prestataire et chargé de développement de la monnaie), une évaluation externe (par le chargé de développement et / ou le comité d'agrément) ou opérer une combinaison de ces trois possibilités. Ensuite, en cas d'évaluation trois grandes modalités d'intégration des professionnels se dégagent : des critères d'incompatibilité, des critères de compatibilité et l'absence de critères. Lorsqu'il y a des critères, on peut opter pour la notation cardinale, ou bien la refuser. Il est aussi possible de raisonner en critères de progrès pour atténuer la rigueur de l'évaluation.

5.2 Critères de compatibilité

Le SOL Alpin est probablement le dispositif qui a le premier développé et précisé la logique d'évaluation, cheminant rapidement vers l'idée de critères de progrès, et introduisant, sur l'impulsion du projet SOL national, un comité local d'agrément. Cette démarche a connu plusieurs transformations.

¹⁸ L'article L521-3. I) du Code Monétaire stipule que « *Par exception à l'interdiction de l'article L. 521-2, une entreprise peut fournir des services de paiement fondés sur des moyens de paiement qui ne sont acceptés, pour l'acquisition de biens ou de services, que dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services.* »

Le comité d'agrément doit examiner la candidature des prestataires. Il est composé des adhérents prestataires, de représentants élus des solistes (les particuliers adhérents) et des membres du comité de pilotage.

Au lancement du SOL sur l'agglomération grenobloise, fin 2007, l'évaluation devait avoir lieu sur la base de critères très succincts et simples permettant de situer les prestataires sur quatre critères. Deux des critères sont de type éthique et social (« contribuer à une économie où l'humain a plus de place » et « développer des pratiques démocratiques et coopératives ») comme, par exemple, favoriser la redistribution des bénéfices de façon équitable ou des modes d'organisations et de décisions démocratiques, organiser l'implication des salariés dans le fonctionnement de la structure et mettre en place des relations éthiques avec les clients (qualité des produits ou juste prix pour les consommateurs et producteurs). Le troisième critère est de type environnemental (« contribuer à une économie plus respectueuse de l'environnement »). Il s'agit notamment de privilégier les circuits courts et locaux de production et de distribution, les produits biologiques, d'utiliser des matières premières recyclables et des énergies renouvelables. Enfin, le quatrième critère fait référence au développement économique local afin de « favoriser la création d'activités, la pérennité des emplois et s'impliquer sur le territoire ».

Les prestataires étaient invités à mentionner leurs pratiques et leurs motivations dans chacun de ces domaines, après avoir coché l'une des trois cases : « Nous prenons déjà en compte cet objectif même si des progrès doivent encore et toujours être réalisés », « Nous avons la volonté de prendre en compte cet objectif, mais beaucoup de chemin reste à parcourir », « Nous sommes encore très éloignés de cet objectif ». La procédure reposait principalement sur une autoévaluation opérée avec le chargé de développement de la monnaie. Assez vite, les porteurs du projet SOL l'ont perçu comme principalement axée autour de l'idée de démarche de progrès, évitant trop de rigidité. En 2008, un membre du comité de pilotage a proposé de modifier la grille de critères en important une méthodologie développée pour la responsabilité sociale des entreprises et tenant compte des démarches de progrès. Cela a donné lieu à la déclinaison des quatre grandes thématiques en une grille de 30 questions offrant les réponses suivantes : « oui », « en cours », « non », « pas applicable », « nous ne savons pas faire » et demandant de préciser « comment ». Cette démarche n'a pas été appliquée. Ces modalités de réponse ont été par la suite réutilisées à Romans-sur-Isère et à Villeneuve sur Lot ainsi qu'adaptée pour le SOL Violette avec un choix de réponses de : « inexistant », « faible / peu important », « fort / important » et « très fort / très important ».

En 2009, l'évaluation par le comité d'agrément du SOL alpin s'est réorientée vers une grille plus légère et des réponses « oui », « en cours », « non », compilée en une fiche de synthèse remplaçant les réponses à treize questions cumulant un total de 22 points ; enfin, les prestataires ont dû se présenter en comité d'agrément pour une audition. Si l'évaluation donnait lieu à un nombre de points cumulés, aucun seuil n'a jamais été fixé en dessous duquel une structure n'obtiendrait pas l'agrément, contrairement au SOL Violette où il faut atteindre

un seuil de 9 points. En revanche, deux structures candidates (volontaires, non démarchées) ont été refusées au bout du processus, l'argumentaire ex post ne faisant pas le lien avec un total de points insuffisant mais, dans un cas, avec un type de commerce incompatible avec l'éthique du projet, et dans l'autre avec l'isolement de la structure à l'égard de tous réseaux associatifs ou militants : des questions de proximité.

Notons pour finir cet exposé rapide des méthodes du SOL Alpin deux points intéressants. En premier lieu, le recours à des auditions des candidats en comité d'agrément a été discuté, car dans l'objectif d'une extension importante du réseau le nombre de cas à traiter aurait rendu la procédure trop lourde ; l'idée de l'autoévaluation est revenue. En second lieu, après une mise en sommeil de l'agrément de nouveaux prestataires entre 2009 et 2012, la relance du projet sous forme de coupons papiers a donné lieu à l'élaboration d'une quatrième grille d'évaluation.

A ce stade, le tâtonnement et l'insatisfaction quant aux méthodes à appliquer sont donc tout à fait remarquables. On les retrouve dans d'autres cas. Pour la mesure à Romans, au bout d'un peu plus d'un an les critères de compatibilité semblent à la fois trop rigides et pas assez précis, la réflexion porte sur leur assouplissement au profit de critères d'incompatibilité, vérifiant l'adhésion globale au projet, inspirés de ceux de l'abeille mais ajoutant également des défis s'inspirant ici de l'eusko (monnaie basque) en cours de montage.

Enfin, il semble y avoir un écart significatif entre, d'un côté, l'affichage des critères et le sérieux de la procédure formelle, et de l'autre la réalité des pratiques. Il semble y avoir très peu de cas de prestataires candidats qui ne sont pas agréés ; cela interroge quant au rôle réel des critères et de la procédure. Bien plus qu'une procédure d'autoévaluation voire d'évaluation, il semble que critères et procédures servent d'abord à établir à la fois un étendard (« voici comment nous fonctionnons et les buts que nous poursuivons ») et un garde-fou (« en cas de tensions voire de litiges, ces règles nous protègent et nous permettent d'opposer un refus à un prestataire non compatible avec elles »).

En conséquence, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle la sélection a lieu en réalité différemment. A un tout premier stade, elle a lieu en amont, par le constat de l'incompatibilité ou de la compatibilité entre le militantisme du projet et l'activité d'un prestataire donné : il s'agit d'une autosélection liée à la proximité cognitive avec le projet ou au contraire à son absence. A un second stade, les prestataires engagés dans la réflexion vers l'adhésion tendent à se couler dans le moule qui leur est proposé, d'autant plus facilement que les critères de compatibilité sont considérés dans une démarche de progrès et que cette démarche démarre par une série de rencontres avec un chargé de développement du projet. C'est ainsi que l'on peut comprendre cette présentation de la convention que doivent signer les prestataires de la mesure à Romans, intitulée « Au fur et à mesure » : *« La Convention est aussi un lien, un « bon » lien, pas celui qui entrave et restreint abusivement la liberté, mais le lien qui rapproche, celui de l'attachement. Celui qui relie sans lier »* (Lepesant, 2011).

5.3 Critères d'incompatibilité

L'association Agir pour le vivant, qui a introduit l'abeille à Villeneuve sur Lot, a choisi de développer des critères d'incompatibilité. Mise en œuvre principalement dans une perspective environnementale et locale, l'abeille vise à redynamiser les commerces locaux, mais pas n'importe lesquels, comme aime à le préciser Françoise Lenoble (présidente de l'association porteuse). Une charte et des principes directeurs ont été élaborés afin d'orienter la réflexion et les actions des professionnels où l'on peut par exemple lire : « *Nous nous engageons à adopter des comportements économiques de production et de consommation cohérents afin de maintenir et restaurer les équilibres naturels de la Terre et sauvegarder l'évolution de la vie* ». Il s'agit d'éviter les entreprises qui ne respecteraient pas des critères environnementaux et sociaux. La convention fondée sur la charte est ainsi signée avec les prestataires. Néanmoins, tous les produits n'étant pas biologiques ou équitables, l'entreprise doit s'inscrire dans une démarche de progrès par rapport à ces critères (par exemple zéro déchets, zéro pollution, etc.). En 2012, une réflexion est en cours sur les prestataires pour mieux définir les critères après le constat que ceux-ci conduisaient à une trop grande fermeture du dispositif. L'association propose donc de développer des critères « d'incompatibilité totale », comme suit : 1) l'entreprise pratique une agriculture ou horticulture conventionnelle industrielle, ou hors sol ou bio industrielle ; 2) l'entreprise refuse d'utiliser prioritairement des fournitures locales ; 3) l'entreprise utilise des produits présentant un risque sanitaire sans volonté ou possibilité d'y remédier ; 4) l'entreprise génère des déchets polluants sans volonté ou possibilité d'y remédier ; 5) l'entreprise est liée à une enseigne qui ne lui est pas personnelle, une franchise ou une chaîne de distribution non bio. Ces critères sont opérationnalisés à travers un questionnaire rempli par le prestataire avec l'aide d'un coordinateur. Cette volonté de formalisation et de consolidation est liée d'une part à l'extension du dispositif et à la fin de la période de test et d'autre part, à l'emploi d'un salarié chargé des relations avec les prestataires.

5.4 Absence de critères

Dans une troisième configuration, l'adhésion de prestataires peut ne pas être soumise à évaluation. On a déjà abordé le cas de la cigalonde et de l'occitan. Leur origine commerçante dans le cadre d'une association de professionnels ainsi que le souci du consensus interne suffisent à écarter la mise en place de critères de sélection. Au contraire, l'adhésion obligatoire pour les prestataires intéressés peut constituer un vecteur d'extension de l'association des commerçants et artisans.

Dans les associations non commerçantes, la configuration est très différente. En dépit d'un projet éthique fort, on ne trouve pas de critères dans le cas de la luciole, de la roue, du déodat et de la MUSE. Pour la luciole, les prestataires signent une convention annuelle d'engagement réciproque comprenant une adhésion et un respect des valeurs de l'association mentionnées dans les statuts. Ceux-ci sont de portée très générale mais évoquent le développement local, la solidarité et la coopération ainsi que le respect de l'environnement et

des êtres humains. L'adhésion se fonde sur une connaissance des professionnels du fait de la forte proximité spatiale, cognitive et relationnelle entre eux et les développeurs de la monnaie : la confiance a ici un rôle central. Cette éthique, présente aussi dans le cas de la roue et du déodat, est formalisée dans leur charte que les prestataires signent sans autre formalité. Dans le cas de la MUSE, l'évaluation est purement qualitative et fondée sur un entretien avec un référent de la commission chargée de l'accueil des prestataires notamment autour du thème de la transition et des raisons motivant la demande d'adhésion¹⁹. Cette demande fait ensuite l'objet d'une discussion au sein de la commission « Accueil prestataires ».

6 Conclusion

Ce n'est pas pour des raisons réglementaires mais pour réaliser leur projet éthique que la plupart des associations porteuses de monnaies citoyennes posent le principe d'un filtrage des prestataires professionnels. C'est assurément un choix difficile : car la réussite d'une monnaie citoyenne, qui est d'abord un projet éthique, mais aussi un bien-réseau d'autant plus intéressant pour ses utilisateurs qu'ils sont nombreux, dépend fortement du nombre de prestations accessibles. Filtrer les partenaires potentiels peut donc aller contre l'objectif d'atteindre rapidement une taille minimale critique, qui est une condition de réussite du projet.

En effet, trop précis et restrictifs, les critères risquent d'empêcher la diffusion du dispositif à une plus grande échelle, ne formant alors plus qu'une niche ; trop vaste, le risque est celui d'un dévoiement du dispositif et d'une perte de crédibilité du réseau monétaire. Filtrer les partenaires potentiels peut donc aller contre l'objectif d'atteindre rapidement une taille minimale critique, qui est une condition de réussite du projet comme le souligne Jean-François Marquès, animateur de l'Occitan (Pézenas), dispositif de monnaie n'ayant développé ni charte, ni critères de sélection des partenaires : « *Nous avons préféré privilégier un maximum d'adhérents au lieu de sélectionner dès le départ des commerçants avec des critères plus ou moins contraignants* » (entretien). L'absence de critères peut donc être vécue comme un pragmatisme forcé, où la recherche de nouveaux prestataires précède la mise en œuvre concrète du projet éthique (occitan, luciole) ; d'où des vellétés d'introduction d'un plus grand formalisme (luciole, automne 2012). Au contraire, lorsque des procédures de sélection sont mises en place pour aller au-delà du seul critère de la proximité spatiale ou relationnelle, les critères et les modalités apparaissent fortement évolutives et on observe un écart sensible entre les intentions initiales ou les principes formulés et les pratiques effectivement mises en œuvre. Ces tâtonnements illustrent aussi la volonté de trouver une voie intermédiaire permettant d'attirer des utilisateurs tout en ne perdant pas de vue la cohérence globale du

¹⁹ La question au cœur de l'entretien : « Agir pour la transition a pour vocation de favoriser, valoriser l'activité économique locale, le respect des valeurs humaines, la protection de l'environnement. Pour quelles raisons souhaitez-vous nous rejoindre ? »

cf. : http://www.lamuse-monnaie.fr/photos_pages/MOTIVATIONSDEVOTREENTREPRISE_VSimplID.pdf

projet et leur objectif d'impulser un changement dans les pratiques d'échanges et de production.

L'idée de suivi des prestataires au fil du temps, que l'on trouve dans les systèmes participatifs de garantie, est particulièrement délaissée dans les monnaies citoyennes commerciales : soit trop tôt compte tenu de la contrainte d'extension du nombre de prestataires, soit trop lourd compte tenu des ressources en travail disponibles, salariés (coûteux) comme bénévoles (vite épuisés par l'ampleur de la tâche).

En conséquence, les procédures de sélection de manière générale et le rôle des comités d'agrément apparaissent surévalués par rapport à l'importance des formes de proximité : ils agissent davantage comme étendards et garde-fous que comme procédures d'évaluation.

7 Références citées

Aglietta Michel, Andreau Jean, Anspach Mark, Birouste Jacques, Cartelier Jean et al. (1998), "Introduction", in: Michel Aglietta and André Orléan (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris: Odile Jacob, pp. 9-31.

Akker van den J. (2009), « Convergences entre les systèmes participatifs de garantie et les systèmes de contrôle interne dans un projet pilote d'IFOAM », *Innovations Agronomiques*, n°4, pp. 441-446.

Association SOL Alpin (2012), « Stratégie de développement du SOL'éco dans l'agglomération grenobloise », janvier, 21 p.

Blanc Jérôme (2002), « Formes et rationalités du localisme monétaire », *L'Actualité Économique*, 78, n°3, pp. 347-369.

Blanc Jérôme (2011), "Classifying "CCs": Community, complementary and local currencies' types and generations", *International Journal of Community Currency Research*, 15, Special Issue : Complementary currencies: state of the art, pp. 4-10.

Blanc Jérôme (à paraître, 2013), "Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie", in: Isabelle Hillenkamp and Jean-Louis Laville (Eds.), *Socioéconomie et démocratie. Nouvelles perspectives polanyiennes*.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2012), "Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation", *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, 2012/2, n°38, pp. 67-84.

Bouba-Olga O. et Grossetti M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Cato Molly Scott and Suárez Marta (2012), "Stroud Pound: A Local Currency to Map, Measure and Strengthen the Local Economy", *International Journal of Community Currency Research*, 16, Special Issue, pp. 106-115.

Delille Pascale and Whitaker Celina (2006), "Le projet SOL : pour retrouver le sens des valeurs", in: Jérôme Blanc (dir.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Derudder Philippe (2005), *Rendre la création monétaire à la société civile. Vers une économie au service de l'homme et de la planète*, Barret-sur-Méouge: Editions Yves Michel, 230 p.

Derudder Philippe (2011), *Guide de mise en oeuvre d'une monnaie complémentaire locale. Un outil pour initier une économie respectueuse de l'être humain et de la nature*, version 6, Association AISES, 36 p.

Derudder Philippe et Holbecq André-Jacques (2011), *Une monnaie nationale complémentaire. Pour relever les défis humains et écologiques*, Barret-sur-Méouge: éditions Yves Michel, 176 p.

Eme B., (2006), « Espaces publics », in : Laville J.-L. et Cattani A. D., (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2005. Réédition augmentée chez Gallimard (Folio actuel n° 123), pp. 358-366.

Fare Marie (2007), *Le rôle des réseaux dans la performance d'une idée : l'histoire du projet SOL, une monnaie à utilité sociale et écologique*, Mémoire de master recherche, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 112 p.

Fare Marie (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 490 p.

Fare Marie (2012), "Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable", *RECMA. Revue internationale de l'économie sociale*, no 324, pp. 53-69.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.

Gilly J.-P. et Torre A., (dir.), (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris : L'Harmattan.

Hibon Isabelle (2012), *Enjeux socio-économiques de la transition de la monnaie complémentaire Sol Alpin*, Mémoire de master 2, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, 72 p.

Hopkins Rob (2010), *Manuel de Transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale. Préface de Serge Mongeau*, Lyon, Montréal : Silence, Ecosociété, 216 p.

Kirat T., Lung, Y. (1995) 1995, « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in : N. Lazaric et J.M. Monnier (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris, pp. 206-227.

Laacher Smaïn (2003), *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*, Paris: La Dispute, 171 p.

Lepesant Michel, (2012), *Eléments d'analyse pour se repérer dans un projet de MLC*. Disponible en ligne : <http://monnaie-locale-complementaire.net/elements-danalyse-projet-mlc/>

Mandin David (2009), *Les systèmes d'échanges locaux. Circulations affectives et économie monétaire*, Paris: L'Harmattan, 234 p.

North Peter (2010), *Local Money*, Totnes: Green Books, 192 p.

Pecqueur B. et Zimmermann J.-B., (dir.), (2004), *Economie de proximités*, Paris : Hermès-Lavoisier.

Pecqueur B., (2008), « Fondements théoriques et conceptuels du développement du développement local et de la gouvernance territoriale », *in* : A. DIOP, (ed.), *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*, Paris : Editions Karthala.

Perroux F. (1950), « Les espaces économiques », *Economie Appliquée*, n° 1, pp. 225-244.

Rallet A. et Torre A. (2004), « Proximité et localisation », *Économie Rurale*, n° 280, pp. 25-41.

Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, 15, pp. 61-67.

Servet Jean-Michel (dir.), (1999), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris: Le Seuil, 344 p.

Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, 16, Special Issue, pp. 91-96.

Viveret Patrick (2003), *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, 233 p.

Volkman Krister (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, 16, Special Issue, pp. 97-105.